

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 20 JUILLET 2020**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 10/07/2020, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Carole BARBIER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Géraldine LAVIELLE à Mathieu GAGET

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Henri HOURIEZ a été désigné(e).

DELIB 2020.07.20.7

OBJET : Acquisition parcelle CB n° 50 - Chemin des Espinassays

Monsieur Henri HOURIEZ, adjoint délégué à l'aménagement urbain et à l'urbanisme, expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre d'une politique de maîtrise du patrimoine communal, il est proposé l'acquisition de la parcelle CB n° 50 sise chemin des Espinassays.

La présente délibération concerne un tènement non bâti d'une superficie de 4 639 m² et situé en zone A (agricole) du règlement d'urbanisme en vigueur.

Considérant le courrier du 12 juin 2020, par lequel la propriétaire, Madame Marie-France THIEBAUT CANACCINI, nous informe de son souhait de céder à titre gratuit son bien,

Considérant qu'il n'y a pas lieu de saisir le service des Domaines,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE l'acquisition, à titre gratuit, de la parcelle cadastrée CB n° 50 sise Impasse des Espinassays, d'une superficie de 4 639 m².**
- **DIT que les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur (la commune).**
- **AUTORISE le Maire, ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir et l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 20/07/2020

Publication et transmission en sous préfecture le 23 juillet 202023/07/2020

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20200720-Imc17143-AR-1-1

Le Maire

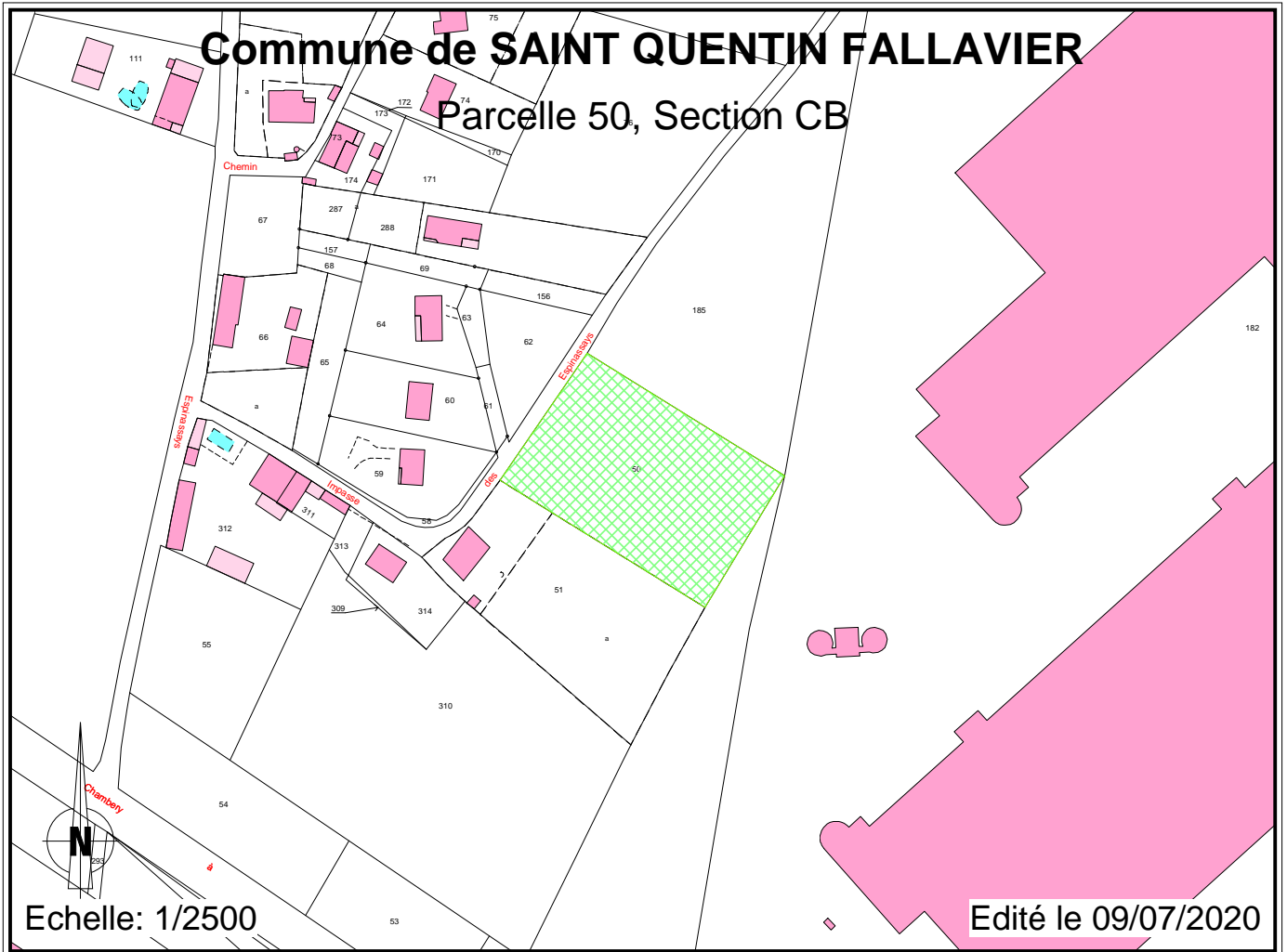


Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Commune de SAINT QUENTIN FALLAVIER

Parcelle 50, Section CB



Edition du 09/07/2020

Département : ISERE (38)

Commune : SAINT QUENTIN FALLAVIER (449)

Information sur la parcelle CB 50

Surface cadastrale : 4639 m²

Lieu-dit : LES ESPINASSAY

----- Propriétaire(s) -----

Numéro communal : C 489

MME THIEBAUT MARIE FRANCE

PROPRIETAIRE MCHWTQ

Indivision :

Adresse : 42 RUE DES REMPARTS D AINAY, 69002 LYON

----- Informations complémentaires -----

PLU : 4615 m² en A (ZONE AGRICOLE)

Servitude : Périmètre de protection Eloigné Date de mise en place : / /

Servitude : Périmètre large risque Pipeline Date de mise en place : / /